

# PROFITEZ DE NOS OFFRES



Infini de ROGERS

En tant qu'employé(e)s  
du SECTEUR PUBLIC profitez de vos  
offres et promotions exclusives en  
ligne en visitant notre site web.

PROFITEZ DE RABAIS SUR LES FORFAITS ET SUR LES APPAREILS  
POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

**OBTENEZ** JUSQU'À **30\$\***  
sur les forfaits **Infini<sup>MC</sup>** de rabais

**Forfaits\* avec données illimitées.<sup>1</sup>**

Utilisation illimitée des données  
avec 20, 30, 50, 100 ou 150 Go à vitesse maximale.



**Profitez de rabais**  
sur les plus récents  
appareils !

## MESSAGE IMPORTANT

Offre disponible uniquement en ligne ou avec votre représentant



**Connectez-vous**  
en quelques minutes  
avec le nouveau service  
internet résidentiel 5G

**50\$**  
/mois

lorsque vous financez un appareil du service  
Internet résidentiel 5G de Rogers

POUR COMMANDER  
ET CONNAÎTRE LES PROMOTIONS  
[WWW.PLANETEMOBILE.BIZ](http://WWW.PLANETEMOBILE.BIZ)

Nom d'utilisateur  
**vangy**

Mot de passe  
**mobile**

PLANÈTE  
MOBILE

ROGERS

Vangy Capsis

514 856-1884 x264

1-888-484-2835 x264

[vcapsis@planetem.com](mailto:vcapsis@planetem.com)

\*Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rabais applicable uniquement à la ligne primaire. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Votre première facture comprendra des frais de connexion de 60\$ par ligne afin que votre service soit activé sur notre réseau. Les frais de temps d'antenne additionnel, de transmission de données, d'interurbain, d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement, le cas échéant. Les frais gouvernementaux mensuels suivants pour le service d'urgence 9-1-1 seront exigés : 62 ¢ en Saskatchewan, 46 ¢ au Québec, 43 ¢ en Nouvelle-Écosse, 53 ¢ au Nouveau-Brunswick, 70 ¢ à l'Île-du-Prince-Édouard, 44 ¢ en Alberta et 75 ¢ à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, le temps d'antenne n'est pas facturé pour les appels au 9-1-1 que vous faites à l'aide de votre appareil sans fil de Rogers. **1.** Avec activation d'un forfait ROGERS Infini<sup>MC</sup> tout de deux ans. Selon votre plan de données, La vitesse est réduite ensuite. La couverture n'est pas offerte dans toutes les régions. **2.** Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rogers. © 2024 Rogers Communications.

# Foire aux questions

**Q.** Comment puis-je profiter de cette offre ?

**R.** > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au [www.planetemobile.biz](http://www.planetemobile.biz) en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.

**Q.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?

**R.** > Une vérification auprès du représentant sera nécessaire.

**Q.** Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?

**R.** > Pour demander un changement de forfait, contacter votre représentant par téléphone ou par courriel.

**Q.** Comment puis-je obtenir un forfait «Apportez votre appareil» ?

**R.** > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.

> Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant.

**Q.** Puis-je obtenir un forfait «ROGERS Infini<sub>mc</sub>» d'une province autre que ma province de résidence ?

**R.** > Non, vous pouvez obtenir les forfaits «ROGERS Infini<sub>mc</sub>» d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale. Un changement de numéro de téléphone peut-être exigible afin de profiter de la tarification la moins élevée s'il y a lieu.

**Q.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?

**R.** > Vous ne pouvez mettre en service qu'un seul compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.  
> Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.

**Q.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?

**R.** > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.

**Q.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?

**R.** > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte. Par contre, le nom apparaissant sur l'afficheur peut être au nom de l'utilisateur.

**Q.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?

**R.** > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Planète Mobile.

